

# Le parc national de la Mauricie est enfin créé

par Daniel BROUSSEAU

**SAINTE-JEAN-DES-PILES** — C'est sous le signe d'une coopération cordiale entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec que s'est déroulée samedi, une importante réunion marquant la création du parc national de la Mauricie.

Cette réunion, qui avait lieu dans la petite municipalité de Saint-Jean-des-Piles, sur les rives du Saint-Maurice et au seuil de la forêt du futur parc, permet de constater que c'est avec volonté et enthousiasme que le gouvernement de M. Bourassa entend transiger avec le gouverne-

ment central. L'allocation prononcée à cette occasion par Mme Claire Kirkland-Casgrain ne laisse aucun doute à ce sujet. Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a notamment déclaré: "Nos députés fédéraux sont des québécois. Ils travaillent pour nous à Ottawa".

Mme Casgrain devait également insister sur le fait que cette entente fédérale-provinciale donne le signal d'un nouvel es-

sentiment, la circonscription de M. Chrétien.

"Je ne m'en excuserai devant personne", soutient le ministre. A ce sujet, un journaliste a demandé à M. Chrétien ce qu'il répondrait au premier ministre Bennett, de Colombie-Britannique, pour avoir exercé de l'influence sur cette décision avec ses collègues québécois à Ottawa. "Il y a trois parcs nationaux dans cette province, et nous n'en avons que deux. M. Bennett pourra commencer à protester quand nous en aurons

trois nous aussi," répond Jean Chrétien.

Chose certaine, la création du parc national de la Mauricie arrive sans aucune protestation sur le plan local ou provincial, et la satisfaction qui illuminait tous les visages samedi à Saint-Jean-des-Piles, laisse entrevoir que la décision de M. Bourassa de faire profiter le Québec d'un "fédéralisme rentable", pourrait être une aventure heureuse. Selon les termes de l'entente fédérale-provinciale en vue de l'aménagement du parc nation-

al, le transfert des terrains au fédéral devra se faire avant le 31 décembre 1970. Entretemps, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien entreprendra les travaux préliminaires, comportant l'élaboration d'un thème principal. Ces travaux devraient être complétés au printemps de 1971. Ils permettront la préparation du plan-cadre qui devrait être terminé en 1972, de même que l'installation des premiers aménagements permanents. Le ministre espère cependant pouvoir offrir certaines aménagements temporaires dès 1971.



**C'EST OFFICIEL.** Le moment tant attendu survient: Mme Claire Kirkland-Casgrain, signe au nom du Québec, l'entente créant le parc national de la Mauricie,

limitée par l'hon. Jean Chrétien, ministre responsable des parcs nationaux dans le gouvernement de M. Trudeau. (Photo: Normand Rheault)

## 50 ANS D'INFORMATION

Photos et articles en page 12

sur économique. "La création de ce parc contribuera à classer le tourisme au premier rang des industries québécoises alors qu'il occupe le troisième rang présentement," devait-elle ajouter.

Pour M. Jean Chrétien, ministre responsable des parcs nationaux dans le gouvernement Trudeau, la création de ce parc signifiait encore davantage. Comme membre du gouvernement fédéral, il a atteint un objectif très important en réussissant à faire établir ce deuxième parc en terre québécoise en un an, alors que le Québec s'était toujours refusé, depuis le début de la Confédération, à toute entente sur le parc national de la tente sur les parcs nationaux.

Dans l'optique de Me Chrétien,

- Un mort et deux blessés à Trois-Rivières page 3
- "Bombe" à St-Grégoire page 8
- Six arrestations pour hold-up



LE LAC WAPIZAGONKE, nappe d'eau étroite de 10 milles de longueur, possède plusieurs petites plages sablonneuses en

forme de croissant qui feront la joie des visiteurs et campeurs au parc national de la Mauricie.

